Pont 7 -

Mme La Maire, chers collègues,

Dans l'annexe 2, au niveau de la partie consacrée aux Domaines, nous sommes étonnés des nouveaux tarifs que vous voulez mettre en place. Pour résumer la situation, vous êtes en train de saper l'implantation de nos commerces de proximité, qui constituent une part importante de nos forces vives économiques.

En effet plusieurs propositions nous interpellent : ligne 1A(2) brocante, il y a une création, dont le coût est de $1,10 \in ml$ /jour.

Nous souhaitons savoir à qui elle s'adresse : aux particuliers, qui souhaitent organiser une brocante, ou bien aux professionnels ?

Si elle s'adresse aussi aux professionnels, n'est-il pas plus juste et plus équitable d'appliquer le même tarif pour la braderie, dont le mètre-linéaire coûte deux fois plus cher ?

Nous le savons tous, quand on dit Braderie, on dit UCAS!

C'est l'une des associations les plus actives de notre ville. Lui faire bénéficier du même tarif ne serait pas une faveur mais plutôt un témoignage de reconnaissance de son implication au profit de nos concitoyens. Un tel choix serait davantage justifié dans la mesure où l'UCAS ne sollicite jamais de subvention de la part de la Ville.

Il y a aussi un autre point qui nous interpelle à la ligne 1A(7) : en quoi consiste cette ligne ?

Qui étale et pendant quelle manifestation ?

Ensuite, vient la ligne 1A(8) : équipement devant commerce alimentaire. **Une fois, de plus un choix qui est fait aux dépens de nos commerçants**. Pensez-vous que l'essentiel du chiffre d'affaires d'un commerçant se réalise devant sa devanture, pour qu'on lui taxe cette présence ?

Je tiens à préciser que sur la saison écoulée, seuls 2 commerçants disposaient d'un tel équipement devant leurs commerces : Leonidas et la boucherie Bienvenue.

Madame la Maire, chers collègues,

Nos commerçants participent à l'attractivité de notre commune. Les commerçants, mais aussi les artisans soutiennent nos associations et répondent toujours favorablement aux sollicitations de notre commune. Ils méritent un meilleur traitement de la part de la collectivité.

Point 8 -

Madame la Maire, chers collègues,

Nous constatons que la Féerie de Noël est maintenue? S'agit-il d'un retour pour 2019?

Par ailleurs au niveau des Halles du Scilt, nous constatons des augmentations sur les trois commerçants sédentaires, dont les loyers passent de 700 à 750 euros chacun. Quelle est la justification de ces hausses ? Peut-on espérer que la situation des Halles du Scilt s'est améliorée pour justifier davantage de loyer ?

Quant aux réactions des 3 commerçants, resteront-ils par suite de ces augmentations ?

Permettez-moi Mme la Maire, chers collègues, de préciser que ces augmentations ne vont pas dans le sens de nos commerces, qui luttent chaque jour pour pérenniser leur situation.

J'aimerais rappeler à notre assemblée que lors du dernier mandat, dans ma délégation sur le commerce et de l'artisanat. En collaboration avec M. Ball, aux Domaines, nous avons toujours travaillé dans le sens de nos commerces afin de ne pas les accabler, mais plutôt de les soutenir.